

Article 2. - Etape préimplantaire chez l'enfant : bilan avant pose d'implants pré-prothétiques intra-osseux intra-buccaux

Désignation de l'acte	Coefficient	Lettre clé
Enregistrement des rapports maxillo-mandibulaires en vue de la programmation d'un articulateur	17	D ou K
Simulation des objectifs thérapeutiques sur moulages et / ou logiciel des arcades dentaires	51	D ou K
Pose d'une plaque base résine pour guide radiologique préimplantaire	73	D ou K
Pose d'une plaque base résine pour guide chirurgical préimplantaire dentaire	49	D ou K
Transformation d'un guide radiologique préimplantaire en guide chirurgical	16	D ou K

Article 3 - Etape implantaire chez l'enfant : pose et dépose d'implants pré-prothétiques intra-osseux intra-buccaux

Le recours à une anesthésie générale peut être nécessaire ; dans ce cas le code des actes d'anesthésie figure dans la CCAM.

Désignation de l'acte	Coefficient	Lettre clé
Pose d'implant pré-prothétique intra-osseux intra-buccal :		
- le premier implant au cours de la même séance de pose d'implants	210	DC ou KC
- chacun des suivants jusqu'au 4 ^{ème} implant au cours de la même séance de pose d'implants	176	DC ou KC
Dégagement et activation d'implant pré-prothétique intra-osseux intra-buccal :		
- le premier implant au cours de la même séance de dégagement et activation d'implants	45	DC ou KC
- chacun des suivants jusqu'au 4 ^{ème} implant au cours de la même séance de dégagement et activation d'implants	33	DC ou KC
En cas de pose d'implant avec dégagement et activation au cours de la même séance, la cotation du dégagement et de l'activation sera réduite de 50 %.		
Pose de moyen de liaison sur implants intra-buccaux :		
- le premier moyen de liaison unitaire sur implant au cours de la même séance de pose de moyen de liaison	77	DC ou KC
- chacun des suivants jusqu'au 4 ^{ème} moyen de liaison unitaire sur implant au cours de la même séance de pose de moyen de liaison	71	DC ou KC
Révision des piliers implantoportés d'une prothèse dentaire	9	DC ou KC
Ablation d'un implant pré-prothétique intra-osseux intra-buccal avec résection osseuse :		
- le premier implant au cours de la même séance d'ablation d'implants	42	DC ou KC
- chacun des suivants au cours de la même séance d'ablation d'implants	9	DC ou KC

Article 4. - Etape prothétique chez l'enfant : prothèse amovible mandibulaire supra-implantaire

Désignation de l'acte	Coefficient	Lettre clé
Pose d'une prothèse amovible mandibulaire supra-implantaire à plaque base résine comportant moins de 9 dents	50	SCP ou SPM
Pose d'une prothèse amovible mandibulaire supra-implantaire à plaque base résine comportant de 9 à 13 dents	70	SCP ou SPM
Pose d'une prothèse amovible complète mandibulaire supra-implantaire à plaque base résine	85	SCP ou SPM
Changement de dispositif d'attachement d'une prothèse dentaire amovible supra-implantaire	15	SCP ou SPM

Section V. - AGENESIES DENTAIRES MULTIPLES CHEZ L'ADULTE

Article 1^{er}. - Conditions de prise en charge par l'Assurance maladie chez l'adulte

Traitement des agénésies dentaires multiples liées aux maladies rares, chez l'adulte, avec pose d'implants : Agénésie d'au moins 6 dents permanentes pour l'ensemble de la denture, non compris les dents de sagesse, dont l'une au moins des dents absentes fait partie des dents indiquées dans le tableau suivant :

17, 16, 14, 13, 11	21, 23, 24, 26, 27
47, 46, 44, 43, 42, 41	31, 32, 33, 34, 36, 37

Le diagnostic de maladie rare doit être confirmé par un généticien ou un praticien d'un centre de référence ou de compétence des maladies rares.

Cette prise en charge s'applique lorsque la croissance est terminée.

La prise en charge par les organismes sociaux est conditionnée par l'Accord Préalable du Dentiste-Conseil, étant précisé que l'entente préalable pourra être sollicitée par le praticien uniquement pour les patients bénéficiant d'une exonération du ticket modérateur au titre de la maladie ayant entraîné les agénésies dentaires à traiter.

Article 2. - Etape préimplantaire chez l'adulte

Désignation de l'acte	Coefficient	Lettre clé
Enregistrement des rapports maxillo-mandibulaires en vue de la programmation d'un articulateur	17	D ou K
Simulation des objectifs thérapeutiques sur moulages et / ou logiciel des arcades dentaires	51	D ou K
Pose d'une plaque base résine pour guide radiologique préimplantaire dentaire		
- pour 1 arcade	73	D ou K
- pour 2 arcades	138	D ou K
Pose d'une plaque base résine pour guide chirurgical préimplantaire dentaire		
- pour 1 arcade	49	D ou K
- pour 2 arcades	91	D ou K

Article 3 - Aménagement du site implantaire chez l'adulte

Désignation de l'acte	Coefficient	Lettre clé
Grefe épithélio conjonctive ou conjonctive sur la gencive		
- sur un secteur de 1 à 3 dents	38	DC ou KC
- sur un sextant	45	DC ou KC
Ostéoplastie additive de l'arcade alvéolaire		
- sur un secteur de 1 à 3 dents	41	DC ou KC
- sur un secteur de 4 à 6 dents	129	DC ou KC
- sur un secteur de 7 dents ou plus	143	DC ou KC
Plastie muco gingivale par lambeau déplacé latéralement, coronairement ou apicalement	36	DC ou KC
Comblement préimplantaire sous muqueux du sinus maxillaire	115	DC ou KC

Le recours à une anesthésie générale peut être nécessaire ; dans ce cas le code des actes d'anesthésie figure dans la Classification Commune des Actes Médicaux.

Article 4 - Etape implantaire chez l'adulte

Désignation de l'acte	Coefficient	Lettre clé
Pose d'implant préprothétique intraosseux intrabuccal		
- le premier implant	202	DC ou KC
- chacun des suivants avec un maximum de 10 implants	174	DC ou KC
Dégagement et activation d'implant préprothétique intraosseux intrabuccal		
- le premier implant	42	DC ou KC
- chacun des suivants avec un maximum de 10 implants	32	DC ou KC
Pose de moyen de liaison sur implant pré prothétique intraosseux intrabuccal		
- le premier moyen de liaison unitaire sur implant	77	DC ou KC
- chacun des suivants jusqu'au 10ème moyen de liaison unitaire sur implant	71	DC ou KC
Pose de moyen de liaison entre implants intrabuccaux (barre de jonction entre 2 implants)	46	DC ou KC
Pose de moyen de liaison entre implants intrabuccaux (barre de jonction entre 3 implants ou plus)	69	DC ou KC
Révision des piliers implantaire portés d'une prothèse dentaire	9	
Ablation d'un implant pré prothétique intraosseux intrabuccal avec résection osseuse		
- le premier implant	34	DC ou KC
- chacun des suivants	7	DC ou KC

Le recours à une anesthésie générale peut être nécessaire ; dans ce cas le code des actes d'anesthésie figure dans la Classification Commune des Actes Médicaux.

Article 5 - Etape prothétique chez l'adulte

Désignation de l'acte	Coefficient	Lettre clé
Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire à plaque base résine, comportant moins de 9 dents	50	SCP ou SPM
Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire à plaque base résine, comportant de 9 à 13 dents	70	SCP ou SPM
Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire complète unimaxillaire à plaque base résine	85	SCP ou SPM
Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire complète bimaxillaire à plaque base résine	170	SCP ou SPM
Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire à châssis métallique, comportant moins de 9 dents	110	SCP ou SPM
Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire à châssis métallique, comportant 9 à 13 dents	130	SCP ou SPM
Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire complète unimaxillaire à châssis métallique	145	SCP ou SPM
Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire complète bimaxillaire à châssis métallique	290	SCP ou SPM
Changement de dispositif d'attachement d'une prothèse dentaire amovible supra-implantaire	15	SCP ou SPM

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-huit mai deux mille douze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.